



LE MOT DU MAIRE

A chacune et chacun d'entre vous, j'exprime mes vœux sincères de santé et de bonheur, d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative...

Au nom du Conseil Municipal, je vous remercie pour votre confiance, pour votre engagement en faveur de notre commune, du vivre ensemble dans un esprit de tolérance et du respect de l'autre. Notre engagement, « votre » engagement est le signe que nous agissons pour la liberté, l'égalité et la fraternité, pour la République.

Jacques Brel a écrit :

« Le seul fait de rêver est déjà très important.

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions.

Je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de résister à

l'enlissement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite surtout d'être vous ».

Garder le goût des autres, provoquer le désir de partager, prendre le temps de penser... voilà tout ce que je vous souhaite pour cette nouvelle année... Bon vent à toutes et à tous pour 2017 !



SOMMAIRE

Accueil	P 1
Mairie infos	P 2
Infos communales	P 3/6
Carnaval enfants	P 7
Noël des écoles	P 8
Sport école	P 9
Oreille Absolue	P 10
Parking	P 11
Agenda sociétés	P 12
Sortie séniors	P13
Extraits CM	P 14/24
Basket / Secourisme	P 25/26
Affiche pompiers	P 27
Joies et peines	P 28
Anniversaires	P 29
Urbanisme	P 30
Village fleuri	P 31
Taxes locales	P 32

Denis Wiederkehr

Heures d'ouverture du Syndicat d'eau

Le Secrétariat:

Mme Munch Muriel
Tel : 03.89.68.64.27

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30-15h30
Jeudi : 8h30- 11h30 / 13h30-15h30

Fermeture du syndicat d'eau :

Entre Noël et nouvel -An
Du 19 décembre 2016
au 02 Janvier 2017 inclus



Congés de Noël Mairie

Du 22 décembre 2016
au 02 Janvier 2017 inclus
Une permanence sera assurée le
31 décembre de
10h à 12h
pour les inscriptions sur les listes
électorales

*Le secrétariat vous souhaite
une bonne fin d'année!*



Informations - Mairie

Coordonnées : Téléphone 03-89-68-60-14
Fax 03-89-68-73-46
Mail mairie@attenschwiller.com

Horaires d'ouvertures : Lundi 13h30-19h00
Mardi/Jeudi/Vendredi 13h30-17h30
Mercredi 8h00-12h00

Secrétaires de Mairie : Madame Virginie RENTZ
Madame Frédérique GOEPFERT

Agents techniques : Monsieur Roland BAUMANN
Monsieur Cédric SCHWOB

Agent d'entretien : Madame Régine BUBENDORFF
ATSEM : Madame Sabine KUNKLER

Permanence des élus

Les élus tiennent une permanence en Mairie le lundi de 18h à 19h00.

Enseignement

RPI Directrice	Mme HOLVECK Virginie	03-89-68-74-90
École Maternelle	Mme LIUZZO Véronique	03-89-68-76-77
École Primaire	Mlle ADAM Laetitia	CP/CE1 03-89-68-68-38
	Mr SANTANACH Gilles	CE1/CE2 ..

Déchetterie de Michelbach-le-Haut

Horaires d'ouverture :

Avril à Septembre :

- ◆ Mercredi de 14h00-19h00
- ◆ Vendredi de 17h00-19h00
- ◆ Samedi de 8h15-12h00

Octobre à mars :

- ◆ Mercredi de 14h00-18h00
- ◆ Samedi de 8h15-12h00

Communauté de Communes de la Porte du Sundgau 03-89-68-17-07

Crèche/Halte garderie

Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas) 03-89-68-15-99
Les Loustics (Ranspach-le-Bas) 03-89-68-26-21

Communauté de Paroisses

Curé Alexandre GRANDET
Presbytère, 3 rue de l'Eglise, 68730 RANSPACH LE BAS
03.89.68.49.66 grandet.alexandre@orange.fr

Service incendie et sécurité

Urgences/Samu 15
Gendarmerie 17
Pompiers 18
Brigade verte 03-89-68-52-98 Centre anti-poison 03-88-37-37-37

Périscolaire Rêve & Ris

Attenschwiller / Michelbach-le-Haut
Direction: STUDER Alexandra
Tél.: 03 89 68 67 32

Social

Pour toutes questions sociales, vous pouvez vous adresser à Mme Monia BARKAM, Assistante Sociale responsable de la commune. Elle est joignable au Centre Médico Social de Saint-Louis au **03-89-70-91-80**.

Les 2 déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut seront fermées durant les congés de Noël, à savoir :

- ◆ Les 24 et 31 Décembre



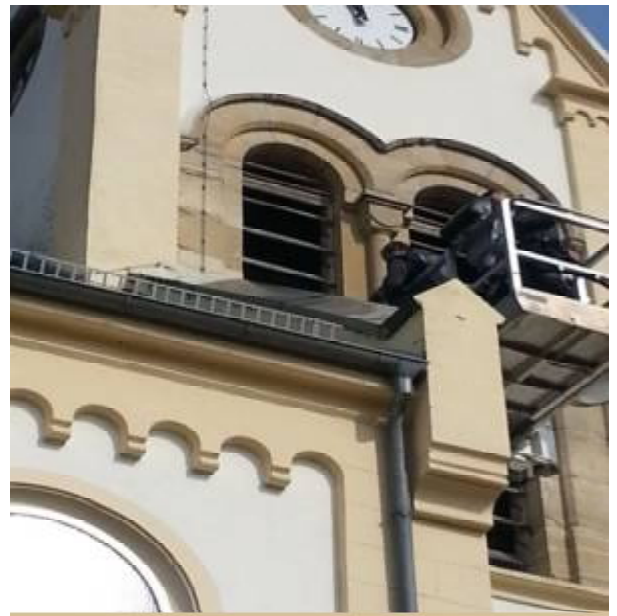
Attenschwiller a sa page officielle

Réfection du bar Halle Liberté
Toute l'isolation était à refaire suite à des dégradations causées par des nuisibles



Un nouveau chauffe eau a été installé à la Halle Liberté
L'ancien était percé par la rouille.
Les agents techniques s'en sont chargé en urgence la veille de la fête de la bière.

Suite à des coups de vent, deux tôles se sont décrochées, on a profité de la repose pour vérifier les autres pièces et refixer plus solidement.



L'escalier de l'aire de jeux étant vieillissant et dangereux, un nouvel escalier en béton, qui lui sera plus résistant, a été mis en place. L'ancien en bois avait subi les outrages du temps.



L'aire de jeux située derrière le bâtiment des pompiers a été rénovée.

Les jeux changés car usés par le temps sont maintenant neufs et prêts à combler de joie les petits comme certains grands.



Dans le même esprit de rénovation, le tourniquet de l'école a été remis à neuf.

Les plaques d'assises sont changées, les anciennes présentaient des fissures susceptibles de blesser les enfants. Un tapis caoutchouc amortisseur de chutes a été coulé sur le pourtour du jeu.



Réfection du cimetière

Un petit rafraîchissement était indispensable dans les allées de notre cimetière. Trop de bosses et autres obstacles rendaient le déplacement difficile. Après égalisation et pose de gravillons, cela change du tout au tout.

Aménagement du centre village

La maison deux rue Wilson a été condamnée à être démolie, elle sera remplacée par une zone verte et des parkings.

Un immobilier voulait y mettre un bloc de plusieurs appartements, qui aurait dénaturé le centre du village. Cela a motivé la commune à exercer son droit de préemption .



La place dégagée peut dès à présent servir de parking en attendant la fin de l'aménagement



MAISON DE SANTE

2015 a été l'année de mise en service de la Maison de santé. Les travaux se sont achevés en février et les cabinets médicaux ont été proposés à la location. Les 1ers professionnels de santé ont investi les lieux courant mars. D'abord l'ASAME avec un médecin généraliste, puis une orthophoniste. Ont suivi 2 infirmières et un podologue. Ensuite, une kinésithérapeute s'est rajoutée, puis une ostéopathe et enfin, depuis décembre, un cardiologue.

L'offre de soins s'est ainsi bien étoffée sur notre territoire.

Des contacts sont en cours pour louer les cabinets encore vacants et améliorer encore sensiblement ce service de proximité aux habitants.

Economie

Dans le courant de l'année 2015, le conseil communautaire a décidé de vendre deux parcelles de la zone d'activités intercommunale « Les Forêts » à La Caverne des Jouets de SAINT-LOUIS, pour l'implantation d'un local de stockage et d'une surface de vente, et à l'entreprise de peinture en bâtiment STOCKER d'ATTENSCHWILLER.

Fusion intercommunale

Suite à l'adoption de la loi « NOTRE » par le Parlement, une fusion de la communauté de communes de la Porte du Sundgau avec la future communauté d'agglomération des Trois Frontières et la communauté de communes du Pays de Sierentz est prévue au 1er janvier 2017, en vue de constituer une intercommunalité forte de 40 communes et de plus de 75 000 habitants.

Le conseil communautaire et la quasi-totalité des conseils municipaux de nos 13 communes ont émis un avis favorable de principe sur ce regroupement, eu égard au fait que les bassins de vie et d'emploi et les coopérations publiques du territoire sont tournés vers l'agglomération ludovicienne.

Cependant, les élus sont résolus à rester particulièrement attentifs sur les aspects de gestions de la future grande agglomération. La gouvernance des instances communautaires, qui devra tenir compte des aspirations et de la volonté exprimées par les plus petites communes, en particulier rurales:

- les arbitrages à rendre sur les futures compétences de l'intercommunalité, afin de conserver les attributions actuelles de la communauté de communes de la Porte du Sundgau, en particulier dans les domaines de la petite enfance et des services rendus aux communes (entretien de l'éclairage public, curage des avaloirs et dessableurs)

- le sort réservé aux syndicats de communes du territoire, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, établissements de proximité reconnus pour leur compétence et leur faible coût de gestion résultant de l'investissement bénévole de leurs élus membres

- l'extension des services publics communautaires à l'ensemble du territoire élargi, notamment en matière de transports publics et de fibre optique

- le maintien de la maîtrise foncière et urbaine du territoire aux communes

Le Président Denis WIEDERKEHR





HAUT RHIN PROPRE

Cette année encore les volontaires pour rendre nos routes et fossés propres ont répondu présent.

Comme toujours la collecte a été bonne, surtout du côté boisson, 4 gros bacs de bouteilles en verre remplis ras bords que du bon, Poire, Pomme, whisky, vodka, Gin, bref de quoi ouvrir un bar.

La quantité ramassée est d'année en année équivalente donc pas de progrès de ce côté.



Un exemple à suivre: apprendre aux enfants le tri, la formation dès le plus jeune âge rien de tel.

Un barbecue a clos cette matinée somme toute agréable. Rendez vous l'année prochaine.



Carnaval des enfants



Organisé par la FARANDOLE, le défilé du Carnaval des enfants a eu lieu samedi 05/03/2016 par un temps clément. Nombreux furent les participants.

Un vin chaud bienvenu attendait les parents à la Halle de la Liberté, ainsi que des gâteaux et sucreries de toutes sortes.

Les enfants se sont défoulés le reste de l'après midi, gageons que le sommeil les a vite pris au moment du coucher.

Fête de Noël 2015



Par un beau vendredi matin, toutes les classes avaient rendez-vous à la salle polyvalente, pour le spectacle de fin d'année. Le groupe : LES FRELOTS a assuré durant une bonne heure l'animation. Histoires et chansons sont les éléments de cette animation où l'on demande aux enfants de participer sur scène et dans la salle.



C'est sans peur que l'on participe sur scène



La photo souvenir indispensable pour une telle matinée



Une belle manière de terminer l'année en beauté. Les enfants ont été ravis par cette surprise.

Sport école



Rencontre sportive des écoles Attenschwiller Michelbach le haut.

C'est dans la salle polyvalente que les enfants des deux villages se sont rencontrés, séparés en petits groupes de différents jeux, ils ont pu donner libre cours à leur adresse.

Rien de tel pour renforcer la cohésion du vivre ensemble de nos deux villages.



Pour son 10e anniversaire **L'oreille Absolue** a fait son cirque. Il y avait foule d'enfants, sous le soleil l'ambiance était au beau fixe. Nombreux ont été les enfants à pratiquer les jeux et instruments d'équilibre, une après-midi qui a compté pour eux, temps de jeux mis à disposition et chose rare. Ils peuvent remercier chaleureusement tous les organisateurs et volontaires qui ont donné de leur temps pour cette belle journée.

Le nouveau parking de l'école

Grâce à l'achat de la maison voisine de l'école, le nouveau parking va pouvoir faire son office, permettre de dégager la rue lors de la dépose des enfants aux heures d'entrée ou de sortie. Plus d'excuses pour les doubles files. Il y a de la place pour tout le monde. avec entrée directe sur la cour de l'école pour la sécurité des enfants.



Un chantier réalisé en temps et en heure.

Depuis trop longtemps le problème des places de stationnement se posait, la solution s'est imposée aux élus lorsque la maison de Mme Groelly a été disponible à l'achat 2 rue du Rhin.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études **URBAMI-Consult** — **KINTZHEIM & GEOMEX Blotzheim**. Plusieurs plans d'implantations ont été proposés jusqu'à la soumission du plan actuel qui a été réalisé.

18 places ont été créées.

La sécurité est le fil conducteur de tous ces travaux, sans perdre de vue le côté pratique et confortable: pouvoir se garer sans encombre et sans le stress des voitures environnantes.

A œuvré pour la Ligue: Bubendorf Monique, Simon Sabine, Willer Anita, Sutter Carmen Sutter Anne Catherine, Sutter Astrid, Sutter Isabelle, Baumann Chantal.



Comme chaque année les équipes de vente se sont dévouées pour vendre les bouquets de tulipes, au profit de l'institut de recherche en Hématologie et Transfusion

1492.50€

Vente de tulipes

Nous remercions les donateurs et les personnes qui ont donné de leur temps, pour réaliser cette vente.

5328.42 €

C'est la somme récoltée par nos quêteurs. Un grand merci pour ceux qui donnent de leur temps et de leur argent pour cette noble cause qui peut nous servir en retour.



Merci à Marie Rose Baumann Paulette Roth qui ont servi cette noble cause des années durant, et qui ont pris leur retraite associative.



Les chiens en laisse, c'est obligatoire

Il est fréquent de voir des maîtres laisser librement gambader leur chien, lors de la promenade quotidienne, quitte même à le laisser divaguer hors de portée de voix. Pourtant, pour ceux qui l'ignorerait, nos amis les canidés doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Surpris en flagrant délit de chien en liberté, certains maîtres s'insurgent et rétorquent, « Mon chien est amical, il n'a jamais mordu quiconque » ; « Il n'est

pas agressif pour deux sous, il a besoin de se défouler, il obéit aux ordres », sauf que nul n'est à l'abri d'un élan fougueux ou d'un comportement menaçant de son animal.

Le chien et le maître doivent être éduqués, laisse et sacs pour les déjections font partie des objets indispensables pour les promenades.

Alors soyez sympas, pensez aux enfants et aux semelles de nos chaussures

AGENDA DES SOCIÉTÉS POUR 2017

◆ Vélo-club

14 mai 2017
Randonnée VTT

22 octobre 2017
Repas carpes

◆ Le Liederkranz

dimanche 18 décembre, heure à préciser Eglise de Burnhaupt-le-bas
dimanche 08 janvier à 17h00 concert de l'Epiphanie , église de Sierentz
dimanche 12 février à 11h00 concert au triangle de Huningue
samedi 1^{er} avril , heure à préciser, concert avec l'Orchestre
d'Harmonie de Héisingue à la Comète.

◆ Musique

Bal de Carnaval 04/02/2017
Oktoberfascht 30/09/2017

◆ Conscrits

Bal de carnaval 25/02/2017

◆ Aviculteurs

Bal du mardi Gras 28/02/2017

◆ + Expo avicole

18/19/ 11/2017

◆ Amicale de Pompiers

Bal de la mi Carême 18/03/2017

◆ Marché aux puces

04/06/2017

◆ Collecte de sang

24/10/2017

◆ Expo Pigeons des trois pays

02/12/2017

RAPPEL Nettoyage des trottoirs

Il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.

L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant...) est interdit sur le domaine public.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, leur facturer les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.

Il en est de même pour le déneigement des trottoirs

Royal Palace

Le 14 /09/2016

Direction le Royal Palace à Kirrwiller pour une visite du temple du showbiz.

Une escale au musée Lalique pour le côté culturel



Pas de photos du spectacle, les prises étant interdites. Pas de regrets pour ceux qui, comme nous ont assisté à la représentation. Que du bonheur.

Un repas succulent fut servi en salle indépendante dans un décor à en étonner plus d'un.

Un spectacle digne des grands music-hall de Paris, défilant à un rythme endiablé.

Un bon moment de plaisir pour tous. Que du bonheur sur les visages et du rêve chez les messieurs ?

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2016**

◆ **TARIFS DE LOCATIONS 2016**

M. le Maire présente les tarifs de locations pour l'année 2016 et propose de ne pas les modifier. Suite au débat qui a eu lieu au dernier conseil du 3 décembre 2015 portant sur la consommation excessive de fioul lors de l'organisation de la soirée Après-ski, il avait été décidé que le Président de l'association concernée verse une pénalité de 200€ A ce jour, il n'a pas encore été convoqué par le Maire mais le problème sera résolu avant le prochain conseil. M. Kunkler propose une variante de 200€par semaine supplémentaire lorsque les clés ne sont pas restituées dans les temps. De plus vu que plusieurs associations utilisent la Halle de la Liberté concomitamment, un relevé de compteurs s'avérait trop compliqué

◆ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTERIEURES**

M. le Maire présente le tableau des subventions 2016 aux associations locales et extérieures. Il restera encore à définir le montant de la subvention pour EMIRA et les Jeunes licenciés du Basket dont les courriers de demande n'ont pas encore été réceptionnés. M. Zappellini précise qu'afin de financer la gerbe du 11 novembre qui s'élève à un montant d'environ 100€ il avait été proposé de diminuer la subvention de chaque association locale de 10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessous au titre de l'année 2016.

Associations locales	Subvention 2015	Subvention 2016
Amicale Sapeurs Pompiers	300 €	290€
Société de Musique Liberté	300 €	290€
EMIRA	1517,46 €	En attente courrier
Association Musique Jeunes licenciés		
Société des Arboriculteurs	300 €	290€
Société des Aviculteurs	300 €	290€
Association sportive Basket	300 €	290€
Jeunes Licenciés Basket	Selon CG	
Volant des 3 Frontières	300 €	290€
Dry Ratzer	300 €	290€
Chorale Liederkranz	300 €	290€
Chorale Sainte Cécile	300 €	290€
Vélo Club Union cycliste	300 €	290€
Association Zuckerpflimlés	300€	290€

ONF

M. le maire présente le programme d'actions de replantation de la forêt communale suite à l'abattage massif des frênes infestés de champignons qui a eu lieu fin 2015.

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le maire à signer le devis pour le programme d'actions de replantation de la forêt communale pour un montant de 10 070.00 € HT, auquel s'ajoutent des frais de gestion de la main d'oeuvre, équipements de protection et cotisations accidents agricoles pour un montant de 325€HT.

◆ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DE FOLGENSBOURG**

Suite au dépôt d'un permis de construire et en prévision de nouvelles constructions, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement pour prolonger la conduite d'assainissement de 50 mètres dans la rue de Folgensbourg. M. Poure présente les devis relatifs à ce projet :

- TP3F : pour un montant de 14 909€HT soit 17 890.80€TTC
- Bruetschy SARL : pour un montant de 12 911€HT soit 15 493.20€TTC
- TP WIEDMER SARL : pour un montant de 12 750€HT soit 15 300€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les travaux d'aménagement à savoir la prolongation de la conduite d'assainissement de la rue de Folgensbourg à l'entreprise TP WIEDMER pour un montant de 12 750€HT soit 15 300€TTC ;

- ◆ M. Poure informe le conseil qu'un devis auprès des entreprises FEDERSPIEL et RANIERI relatif à l'escalier derrière le dépôt des pompiers est en cours. De plus, l'escalier de la Halle de la Liberté devient dangereux car des marches bougent. Il faudrait envisager l'enlèvement de cet escalier (par nos soins pour limiter les frais) et le remplacer par un escalier en acier galvanisé par exemple, un devis sera demandé et présenté au conseil ultérieurement. Enfin, des ornières sont apparues sur le chemin rural Wallenfeld (prolongement du Eselweg rejoignant le ban communal de Michelbach le Haut). Un devis pour la réfection des 300 mètres restant à entretenir est en cours.

POINT DIVERS

- ◆ Maison Allemann Jeanne, rue Wilson : suite à la préemption de la commune sur cette maison (grange y compris), des habitants ont interpellé Monsieur Kunkler pour savoir s'il ne serait pas judicieux de démolir cette habitation car les coûts seraient trop élevés en cas de rénovation. Deux devis seront demandés par Monsieur Poure : un pour la maison et un pour la grange. Monsieur Kunkler propose de transformer la grange en salle de répétition pour la musique. Il y a une cave qui pourrait être aménagée pour ranger le matériel. Monsieur Allemann précise que cela doit être fait intelligemment car cette salle ne doit pas être ouverte à tout le monde. M Sutter rappelle que si la commune veut faire quelque chose de valable, le coût sera non négligeable : accueil au public, accessibilité, normes (si considéré Etablissement recevant du public) : le projet doit être étudié en amont avant de faire une proposition aux sociétés. Monsieur Kunkler rajoute que l'isolation phonique doit être effectuée par des professionnels afin d'éviter des problèmes de voisinage. Il est rejoint sur ce point par Mme Juret. M. Cron signale que le mur devant semble en mauvais état mais Mr le Maire et Mr Poure ont déjà étudié ce point, il ne s'agirait que du crépis, la structure béton est encore en bon état. Mr le maire propose de commencer par des devis de démolition des deux bâtiments et M. Poure regardera pour demander par la suite des devis pour la transformation de la grange. En fonction de ces devis, le conseil pourra décider de la suite réservée à ce projet. L'idée est de se concentrer sur le rez-de-chaussée afin d'éviter des problèmes d'accessibilité supplémentaires.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 03 MARS 2016

◆ INTERVENTION DE MR RITTER : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE BRETON (PARKING ECOLE)

Mr Ritter présente 3 types de projets d'aménagement de parking rue Breton pour améliorer le stationnement et la sécurité aux alentours de l'école. L'idée est de relier la cour de l'école avec le parking dénombrant jusqu'à 17 places de stationnement avec un portail pour sécuriser le dépôt des enfants, sans encombrer la rue Breton. L'entrée du parking s'effectuerait rue Breton avec une sortie par la rue du Rhin avec un sens unique de circulation.

Après avoir examiné les 3 projets, le conseil municipal valide le 3^{ème} projet. Des modifications seront apportées pour augmenter le nombre de places de parking à 18, une place stationnement handicapées sera tracée à côté des actuelles places en épis (rue Breton). Le mur de la rue Breton tel que présenté sur le projet sera prolongé le long du parvis avec pose d'une clôture afin de sécuriser ce côté du parking.

Mr Podgora demande si une barre de gabarit est prévue afin de limiter l'accès du parking aux voitures : il lui est répondu que pour l'instant ce n'est pas le cas. Mr Ritter annonce un coût estimé à 80 000€HT. Dans l'idéal, les travaux devraient être effectués en juillet-août pendant les vacances scolaires.

Un chiffrage détaillé devrait parvenir sous peu afin de prévoir les crédits au budget et de lancer l'appel d'offres des travaux

◆ Escalier de l'aire de jeux (dépôt de pompiers)

Mr Poure présente les devis relatifs à la réfection de l'escalier de l'aire de jeux :

- Entreprise RANIERI : devis de 4770€HT pour un escalier tout béton (y compris les côtés)
- Entreprise Federspiel : devis de 7310€HT (sans mur sur les côtés)
- Entreprise Federspiel : devis de 8390€HT avec éléments en L sur les côtés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de RANIERI pour un montant de 4770€HT (5724€TTC) et charge le Maire de régler les formalités.

◆ Halle de la Liberté : escalier de la sortie de secours

Mr Poure présente les devis relatifs à la réfection complète de l'escalier de la sortie de secours de la Halle de la Liberté.

- Entreprise Roman : devis d'un montant de 9880€HT (11856€TTC)
- Entreprise Echamat Kernst : devis d'un montant de 8645€HT (10374€TTC)

Vu le montant des devis, un troisième devis sera demandé à l'entreprise Ranieri. Dès réception du dernier devis, celui-ci sera soumis ultérieurement au conseil pour approbation

◆ **Le conseil municipal,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition technique et financière proposée par la FREDON Alsace,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de poursuivre la démarche de réduction des produits phytosanitaires sur le ban communal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le Plan de désherbage communal pour un montant total (Audit des pratiques phytosanitaires et Plan de désherbage) de 2700 €
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être perçues pour cette démarche et notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Alsace

◆ **PROJET MAISON ALLEMANN**

Mr Poure présente le devis de TP Wiedmer relatif à la démolition de la Maison Allemann Jeanne et de la grange. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la démolition de la maison Allemann pour un montant de 4800€HT (5760€TTC). En ce qui concerne la grange, elle reste en l'état le temps que les devis concernant sa réfection soient parvenus. Le secrétariat se chargera d'effectuer les formalités d'établissement du permis de démolir afin de prévoir les travaux en juin.

◆ **SECURITE RUE WILSON : REUNION PUBLIQUE**

Afin d'évoquer les problèmes de circulation et de stationnement dans la rue Wilson, les habitants seront invités à une réunion publique qui se déroulera mercredi 6 avril 2016 à 20h00 à la Halle de la Liberté.

◆ **VOYAGE DANS LES LANDES : CADEAUX AUX COMMUNES**

Monsieur le Maire présente le programme des festivités du jumelage. Lors du dernier conseil il avait été défini un montant de 700€par commune pour l'achat des cadeaux aux communes de Gabarret et Herré. Mr Kunkler propose d'offrir comme cadeaux des tableaux en marqueterie. Il présente plusieurs modèles d'un marquetiste de Turckheim et le conseil municipal a arrêté son choix sur un tableau qui sera acheté en deux exemplaires (un par commune). Les tableaux pourraient être acheminés par Mme Schumacher lors de l'Assemblée générale des Amis des Landes. Il est prévu également de commander quelques bouteilles de vin en complément, Mr Kunkler se charge de passer commande, le montant estimé sera largement en deçà de ce qui avait été décidé lors du conseil de janvier 2016.

◆ **DIVERS**

- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Mr Stocker d'acquérir une bande de 50 cm à 1 m de large sur 45 mètres de longueur à côté de la supérette car d'après ses informations, son bâtiment serait trop proche de la limite séparative. Avant de se prononcer Mr Zappellini et Mr Kunkler iront prendre les mesures sur place et en fonction des résultats, le sujet sera rediscuté lors du prochain conseil.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un apiculteur souhaite installer des ruches dans la forêt des Gobes (loué pour la chasse). Après consultation de l'adjudicateur de chasse qui nous a notifié son refus par courrier, la commune a répondu défavorablement à sa demande. Cependant, après contestation de l'apiculteur, la question est soulevée ce jour en conseil. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de suivre l'avis de l'adjudicateur de chasse et un nouveau courrier de refus de la commune sera établi en ce sens.

- Monsieur le Maire fait part du remerciement de l'académie de Strasbourg suite au prêt gratuit de la salle de sport lors des rencontres sportives de fin d'année.

- Mme Fimbel demande quand se déroulera la prochaine campagne Haut-Rhin propre. L'année dernière les dates officielles avaient été fixées du 19 au 21 avril. Après en avoir discuté, le conseil municipal fixe la campagne Haut-Rhin au samedi 02 avril 2016. Comme l'a suggéré Mr Cron, des tracts seront distribués lors de la réunion publique relative à la sécurité du mercredi 09 mars.

◆ **DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour les cessions suivantes :

- M. et Mme ALLEMANN Bertrand et Michelle, M. et Mme ALLEMANN Christian et Chantal, vente d'un terrain, situé Oberfeld am Michelbacher, section 5, parcelle 43, d'une surface globale de 22.81 ares à M. BEIL Frédéric et Mme SCHRAMM Amélie.

- M. CRON Claude vente d'un terrain, situé Vordermatt, section 17, parcelles 431, 457/24, 459/25, 461/26, 463/28, 465/29, 467/30 d'une surface globale de 5.71 ares à M. Romuald SCHNEBERGER et Mme Caroline ZAUG.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2016**

Année 2015	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	632 516,07€	849 121,05€	216 604,98€	
Investissement	440 831,62€	828 163,93€	387 332,31€	

	Résultat de Clôture année 2014	Résultat de l'exercice 2015	Intégration résultats AFUA	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	335 439,55€	216 604,98€	527 627,23€	1 079 671,26€
Investissement	-397 861,60€	387 332,31€	-527 627,23€	-338 156,52€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

M. le Maire propose de maintenir, pour l'exercice 2016, les taux d'imposition 2015, soit :

	BASES d'imposition effectives 2015	TAUX 2015	BASES prévisionnelles 2016	TAUX 2016	PRODUITS correspondants
Taxe d'Habitation	1 193 840	20,76	1 242 000	20,76	257 839
Taxe Foncière (bâti)	769 290	18,90	782 300	18,90	147 855
Taxe Foncière (non bâti)	31 646	94,09	31 600	94,09	29 732
Cotisation foncière des entreprises CFE	70 685	21,01	73 600	21,01	15 463

♦ **TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN RURAL WALENFELD**

En vue de réaliser des travaux de réfection du chemin rural Walenfeld, M. Pouré présente les devis réceptionnés :

- ROKEMANN TERRASSEMENT pour un montant de 12 343,04€HT soit 14 811,65€ TTC (hors options de finition de 2240€HT ou 3021€HT)

- TP WIEDMER SARL : pour un montant de 13 264,50€HT soit 15 917,40€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les travaux de réfection du chemin rural Walenfeld à l'entreprise TP WIEDMER pour un montant de 13 264,50€HT soit 15 917,40€TTC ;

PRECISE, enfin, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 du budget général;

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

- ♦ **ACCORD SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DE FUSION DE LA**
- ♦ **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES TROIS FRONTIÈRES, DE LA**
- ♦ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ ET DE LA**
- ♦ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU**
- ♦ **RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES – EXPOSE DES MOTIFS**

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 33 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5210-1-1 ;

VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin du 4 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Haut-Rhin;

VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération des trois frontières, de la communauté de communes du Pays de Sierentz et de la communauté de communes de la Porte du Sundgau

Le Rapporteur rappelle au Conseil municipal, que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 susvisée prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prenant, notamment, en compte la création d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, les périmètres des schémas de cohérence territoriale et la réduction du nombre de

syndicats de communes et syndicats mixtes.

Il informe que ce schéma a été arrêté par le Préfet le 4 mars 2016. Ce schéma prescrit, entre autres, la fusion de la communauté de communes de la Porte du Sundgau avec la communauté d'agglomération des Trois Frontières et la communauté de communes du Pays de SIERENTZ en vue de constituer un EPCI de 40 communes regroupant plus de 75 000 habitants.

Par arrêté du 10 mars 2016, le Préfet établit le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération des Trois Frontières et des Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz et précise que l'établissement public issu de cette fusion constituera une communauté d'agglomération. Il précise, encore, que ce projet doit recueillir l'avis de l'intercommunalité et l'accord de ses communes membres dans un délai de 75 jours suivant sa notification. Après en avoir délibéré,

♦ **LE CONSEIL MUNICIPAL, EMET** un accord sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ; **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa notification à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, l'**AUTORISE** à **SIGNER** les documents afférents

♦ **DIVERS**

- Suite à la demande de Mr Stocker pour l'acquisition d'une bande de 0.50 à 1 m de large le long de la parcelle louée à la supérette au motif que son bâtiment ne respectait pas les limites séparatives, les mesures ont été prises sur place et le hangar de stockage est dans les normes. Aussi, après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à sa demande. Un courrier lui sera adressé en ce sens. Monsieur Poure informe le conseil qu'un devis France Télécom est parvenu en mairie pour l'enfouissement des réseaux dans la rue des vignes. Le montant s'élève à 2048€ et comme les travaux d'aménagement sont en cours, l'opportunité de tirer des câbles souterrains s'avère judicieuse. Pour les riverains ne souhaitant pas se brancher sur le réseau enterré, le poteau restera en place. Monsieur Zappellini fait remarquer que les allées du cimetière sont dégradées voire dangereuses : en effet, des dalles sont manquantes ou bougent pouvant occasionner des chutes. La commission cimetière sera convoquée prochainement et un courrier sera adressé aux propriétaires des concessions concernées pour leur demander d'enlever leurs dalles afin que la commune puisse faire rajouter une couche de gravier. Monsieur Zappellini fait part d'une demande d'administrés quant à la possibilité de laisser tous les lampadaires allumés afin d'améliorer la visibilité et la sécurité lors des prochaines fêtes de carnaval, et informe qu'il regardera avec le service technique pour que cela soit fait l'année prochaine.

Mme Juret demande quand seront enlevés les dos d'âne de la rue de Gabarret : L'entreprise Bruetschy qui interviendra dans la rue des vignes sera chargée de s'en occuper dès la fin des travaux.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 20 MAI 2016

♦ **QUESTIONS FINANCIERES**

L'escalier à l'arrière de la Halle de Liberté devient instable aussi il convient de procéder à sa réfection complète. Mr Kunkler présente les 3 devis réceptionnés en mairie :

Ranieri Orazio pour un montant de 7668€ HT (démolition de l'escalier actuel incluse) soit 9201,60€ TTC

Roman Sarl pour un montant de 9880€ HT soit 11856€ TTC

ETS EK pour un montant de 8645€ HT soit 10374€ TTC

Il convient de choisir l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les travaux de réfection de l'escalier de la Halle Liberté à l'entreprise RANIERI Orazio pour un montant de 7668€ HT soit 9201.60€ TTC (la démolition de l'escalier actuel est incluse) ;

PRECISE, enfin, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 du budget général;

♦ **ATTRIBUTION MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT DU PARKING RUE BRETON**

Monsieur le Maire présente le devis de Geomex relatif aux honoraires de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du parking rue Breton. le devis comprend les relevés ainsi que la maîtrise d'œuvre, la gestion du dossier d'appel d'offres, le suivi de chantier et la réception de fin de chantier pour un montant de 10 000€ HT.

◆ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

Approuve le devis de Geomex et lui confie la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du parking rue Breton pour un montant de 10 000€HT.

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents

Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016

◆ **ACQUISITION DE TERRAINS – ECHANGE ZONE D'ACTIVITES**

M. le Maire rappelle que la commune avait procédé à l'époque à des échanges de terrain pour la création de la zone d'activités. Il explique que la valeur de la surface à échanger avait été multipliée par quatre pour chaque propriétaire. Certains propriétaires ont été indemnisés, d'autres préféraient obtenir d'autres terres en échange.

Il apparaît aujourd'hui que la situation n'a pas été régularisée pour M. GROELLY Jean-Marie :

Il avait au départ 30,64 ares, donc au total 122, 56 ares à échanger. Un échange de 56,52 ares a déjà été effectué à l'époque puis 32.64 ares suite à la délibération du 03/12/2015.

Il lui reste donc à percevoir 10,17 ares à ce jour. Plusieurs parcelles disponibles lui ont déjà été proposées, mais ne l'intéressent pas forcément.

Monsieur Alphonse DESSERICH est propriétaire de la parcelle 87, section 13 et parcelle 171 section 12 (actuellement exploitées par Mr Bertrand PETER-GRAFF qui est d'accord pour les céder), pour une surface respective de **5.96 ares et 3.36 ares**, soit au total **9.32 ares**.

M. le Maire propose de clôturer cette affaire en acquérant ces deux parcelles en vue de les échanger au profit de

Mr Groelly Jean-Marie pour un montant de 745.60€ (80€/ are, hors frais de notaire et droits d'enregistrement) et de solder le reste dû en l'indemnisant au prix de l'are. Après avoir échangé ces 10.17 ares, la commune lui devra encore **0.85 ares** qu'il restera à régulariser, Monsieur GROELLY Jean-Marie acceptant d'être indemnisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles n°87, section 13 et n°171 section 12 pour un montant de 745.60€(hors frais de notaire et droits d'enregistrement)

ACCEPTE d'échanger ces parcelles au profit de M. Groelly Jean-Marie, pour une surface de 9.32 ares soit 745.20€

ACCEPTE d'indemniser M. Groelly Jean-Marie des 0.85 ares restant au prix de 80€l'are, **AUTORISE** M. le Maire à régler les formalités nécessaires

Mr Zappellini informe le conseil que suite au rebornage de la rue des prés par le géomètre Frantz, il s'avère que le trottoir empiète d'environ 40 cm sur un terrain privé. Le secrétariat est chargé de trouver les propriétaires, Mr Sutter et Mme Juret suggèrent de régulariser de suite le dossier.

Mr Cron demande quand le marquage des places de stationnement sera effectué dans la rue Wilson, il lui est répondu que cela fait après le fleurissement du village. La peinture a été commandée et sera livrée la semaine du 30 mai

Le problème du passage de la balayeuse le jeudi est soulevé pour cause de collecte des ordures ménagères. En effet, il engendre des problèmes de sécurité notamment dans la rue Wilson, dans laquelle la balayeuse est obligée de slalomer entre les bacs puisqu'il n'y a pas de trottoirs. Le secrétariat est chargé de prévenir la Comcom de modifier le jour de passage de la balayeuse.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 17 JUN 2016**

♦ **Remise en état de la plaque de béton qui recouvre la citerne de fioul de l'église**

Mr Poure présente le devis de l'entreprise RANIERI relatif à la remise en état de la plaque de béton qui recouvre la citerne de fioul de l'église. Le devis s'élève à 1365€HT soit 1638€TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge le Maire de signer les documents afférents.

♦ **Transformation de la grange maison Allemann**

Suite aux derniers conseils, il avait été évoqué l'idée de transformer la grange de la maison Allemann en salle destinée aux associations.

Mr Poure présente le devis d'ADEAL pour la réhabilitation et la transformation de la grange qui s'élève à 267 210.80€ HT soit 320 652.96€TTC.

Vu le montant très élevé du devis, le conseil décide qu'un nouveau devis doit être demandé comprenant la démolition ainsi que la reconstruction du bâtiment. Il faudra définir la destination du local et pour ce faire, une réunion sera organisée à la rentrée avec les associations concernées afin de les associer au projet.

♦ **Marquage accessibilité des bâtiments**

Mr Poure présente le devis de Signaux Girod (pour information) relatif au marquage accessibilité des bâtiments, d'autres devis sont en cours. Montant du devis présenté : 16 329.62€HT soit 19 595,54€TTC.

Il se décompose comme suit :

église : 3275.95€ mairie : 4181.07€ école : 4420.98€ nouveau parking : 994.76€ halle Liberté : 2000.39€
salle polyvalente : 1456.50€

L'entreprise PROOPLE, que MM le Maire, Kunkler et Zappellini ont rencontré à Paris lors du dernier Salon des maires, sera prochainement sur place pour établir un devis. Le devis de Signaux Girod est pour l'instant en attente.

♦ **Mise en souterrain réseau edf et téléphone rue des vignes**

M. Poure informe le conseil qu'à l'occasion des travaux de voirie de la rue des vignes, il a été proposé de mettre en souterrain les réseaux électriques et téléphoniques. Un devis a été demandé à l'entreprise BRUETSCHY qui est chargée des travaux de voirie.

Le devis présenté au conseil s'élève à 6780.20€HT soit 8136.24€TTC.

Il est proposé au conseil d'approuver ce devis pour que les travaux puissent s'effectuer rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'approuver le devis de l'entreprise BRUETSCHY pour un montant de 6780.20€HT soit 8136.24€TTC afin de mettre en souterrain les réseaux de la rue des vignes.

♦ **Sanitaires école : personne à mobilité réduite**

Afin d'être en conformité avec les normes accessibilité, des travaux doivent être entrepris à l'école primaire : création d'un sanitaire pour personne à mobilité réduite. Mr Poure présente le devis ADEAL d'un montant de 9 969.40€HT soit 1 1963.28€ Un second devis de l'entreprise Sundgau Multiservices vient d'être réceptionné pour un montant de 5 818.63€HT soit 6 981.87€TTC. Le conseil municipal donne son accord pour le devis de Sundgau Multiservices à condition que les prestations soient équivalentes. Mr Poure est chargé de procéder à la comparaison des devis, le devis de Sundgau Multiservices ayant été réceptionné quelques minutes avant la séance du conseil.

♦ **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX PARKING RUE BRETON ET REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE**

M. le Maire donne la parole à M. Kunkler qui rappelle que la commune a lancé une consultation pour l'aménagement du parking rue Breton et de la réfection de la cour de l'école, sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

A la date de remise des offres, le 03 juin 2016, deux entreprises ont transmis une offre pour le lot unique n° 1 : Voirie – Réseaux Divers

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2016**

♦ **Transformation de la grange maison Allemann**

Lors du dernier conseil, Mr Poure avait présenté le devis d'ADEAL qui s'élève à 267 210.80€ HT soit 320 652.96€ TTC : cela concernait la transformation de la grange de la maison Allemann (2 rue Wilson) afin de la mettre à disposition des associations. Le devis était resté en suspens le temps de consulter les associations concernées. Cette réunion est prévue le 20 septembre. Mr le Maire rappelle que ce projet doit rester raisonnable et Mr Poure précise qu'il faudra rester vigilant pour limiter les nuisances sonores.

♦ **Marquage accessibilité des bâtiments**

Mr Poure présente le devis de Signaux Girod relatif au marquage accessibilité des bâtiments. Montant du devis présenté : 15884.84€ HT soit 19061.81€ TTC.

Il se décompose comme suit :

Eglise : 3082.58€

Mairie : 4153.80€

Ecole : 4242.41€

Nouveau parking : 994.76€

Halle Liberté : 1954.79€

Salle polyvalente : 1456.50€

La priorité est donnée au marquage de l'école (nouveau parking inclus) et à la mairie pour rester en adéquation avec l'agenda accessibilité adopté au conseil du 20 mai 2016.

L'entreprise PROOPLE dont le contact avait été pris au Salon des Maires a été reçue par le Maire et les adjoints et a annoncé ne pas être en mesure de faire une proposition plus intéressante. Aucun autre devis n'a été réceptionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de Signaux Girod pour un montant de 15884.84€ HT soit 19 061.81€ TTC.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget général 2016

♦ **Demande de l'Association Sportive Basket Club Attenschwiller**

La mairie a réceptionné un courrier de la part de l'Association sportive basket club qui demande a été exonéré des frais de location de la salle de sport car leurs frais de fonctionnement ont fortement augmenté. Le conseil souhaite revoir le montant des subventions allouées ainsi que les tarifs des locations annuelles des associations ayant leur siège social dans la commune avant de se prononcer. Le dossier sera représenté au prochain conseil.

♦ **MISE A DISPOSITION D'UNE DESHERBEUSE THERMIQUE**

Mr le Maire rappelle que suite à l'acquisition d'une desherbeuse thermique inscrite dans la démarche Zéro pesticide par la commune de Michelbach le bas et vu qu'il convient de préciser les modalités d'utilisation de la machine, il est demandé au conseil de se prononcer sur la convention de mise à disposition déjà approuvée par les communes de Michelbach le bas et Michelbach le haut.

Pour le moment aucun montant n'a été communiqué quant à la participation financière facturée à la commune annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de la desherbeuse thermique avec les communes de Michelbach le bas et Michelbach le haut.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

◆ CHASSE

M. CRON André, adjudicataire du lot n°3, sollicite l'avis de la commune quant à la nomination de M. Rémy ALLEMANN en tant que garde-chasse particulier à titre bénévole jusqu'à la fin du contrat de bail.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son agrément à cette candidature au poste de garde-chasse particulier pour le lot n°3, sous réserve de l'avis de la fédération de chasse.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

◆ ACQUISITION/ VENTE DE TERRAIN – SENTIER IMPASSE DES RENARDS

Mr Guy CHEVAL a rencontré Mr Kunkler le 1^{er} août 2016 pour lui faire part de son souhait d'acquérir une partie du sentier impasse des renards jouxtant sa propriété afin d'y faire installer un carport.

Après vérification des plans de cette zone, il apparaît que cette vente priverait d'accès les propriétaires des terrains situés à l'arrière de sa propriété.

Après en avoir débattu, étant donné que la vente de ce bout de chemin enclaverait des parcelles avoisinant votre propriété, le conseil municipal a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

◆ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Mr Kunkler procède à la lecture du compte rendu de la commission constructions.

En ce qui concerne le PLU et notamment la zone NAa : la commune n'est pas propriétaire aussi seule une AFUA (association foncière) privée peut faire passer cette zone en constructible. Après avoir sondé les propriétaires des parcelles concernées (zone entre la rue des prés et le rue Wilson), le résultat donne une majorité défavorable à la constitution d'une AFUA. De ce fait, la zone va basculer en non constructible. Une autre zone NAa (côté droit de la rue de Folgensbourg avec accès rue des vergers) fera également l'objet d'une consultation des propriétaires. Si un intérêt positif se manifeste, une convocation en mairie se fera début octobre. Dans le cas contraire, ces deux zones futures seront supprimées. Enfin la Chambre d'Agriculture viendra expliquer les projets des exploitants lors de la prochaine réunion PLU courant octobre.

◆ DIVERS

Mr Sutter demande où en est le permis de construire de la SCI HUBSCHWERLEN sur la zone d'activités : Mr le Maire lui répond que l'unité routière fait opposition au permis à cause d'un problème d'accès des camions. Des rendez-vous entre les services de la DDT, l'unité routière, l'architecte de la SCI Hubschwerlen et la Communauté de communes Porte du Sundgau doit avoir lieu très prochainement. Mr le Maire informe le conseil municipal de la défection de l'entreprise TP WIEDMER qui, malgré les négociations entreprises et sur le point d'aboutir, a finalement décliné l'offre d'acquérir un terrain sur la zone d'activités. Enfin le chantier du hangar intercommunal de la communauté de communes démarrera en octobre, le montant des travaux attribués s'élève à 624 000€HT.

Mr Cron fait part de la demande de Mr Schmittheisler suite à l'enlèvement des ralentisseurs rue de Gabarret : depuis qu'ils ont été enlevés, les voitures passent beaucoup plus vite qu'avant et cela devient dangereux pour les riverains. Mr Podgora rappelle que le problème de la vitesse concerne toute la commune et à ce propos, signale que le radar pédagogique de la rue de Hésingue n'a plus d'affichage. Il est proposé que Mr Schmittheisler vienne lors de la permanence des adjoints un lundi soir pour en rediscuter. Un nouveau point sécurité routière sera abordé au prochain conseil.

Mr Cron demande où en est la pose des panneaux voisins vigilants. Le secrétariat se charge de reprendre contact avec la gendarmerie.

Ces gestes simples qui nous sauvent la vie

La ceinture de sécurité



Avant de tourner la clé de contact (de démarrer son véhicule) on s'attache

Les idées reçues. (Source sécurité routière.gouv). La ceinture de sécurité ne sert à rien lors de vos petits déplacements : FAUX . Savez-vous que les trois quarts des accidents mortels se produisent en agglomération, en majorité ou cours d'un trajet quotidien Domicile, travail, école, loisirs.

Les systèmes de retenue pour les enfants sont compliqués :

FAUX Les systèmes les plus récents ont été simplifiés. Les enfants acceptent très bien les systèmes de retenue, s'ils y ont été habitués dès leur premier âge.

La ceinture de sécurité ne sert pas à grand-chose à faible vitesse :

FAUX Sans ceinture, les blessures peuvent être mortelles, même à 20 km/h. le respect des limitations de vitesse en agglomération limite les accidents mortels à condition de porter la ceinture.

La ceinture est dangereuse. Elle peut se bloquer et en cas d'accident, je risque de ne pas pouvoir sortir de ma voiture : FAUX En cas d'accident, sous la violence du choc, la ceinture constitue la seule chance de rester conscient pour quitter rapidement le véhicule.

L'éclairage de son véhicule Voir et être vu **Beaucoup trop de personnes circulent de nuit en agglomération sans éclairage, le code de la route prévoit :** - pour tous les véhicules motorisés à deux roues l'éclairage en feu de croisement est obligatoire de jour comme de nuit - pour les autres véhicules et suivant les conditions atmosphériques les feux de croisement sont une nécessité afin d'être vu par tous. Il y va de votre sécurité.

En agglomération RAPPEL On peut rouler en feux de position à la DOUBLE condition d'être en agglomération AVEC de l'éclairage sinon feux de croisement. Feux de routes (les pleins phares pour les anciens) si dépourvues d'éclairage public et sans occasionner de gêne à autrui. **En temps de pluie** les feux de croisement sont obligatoires et les feux de brouillard avant autorisés. **En temps de brouillard ou de neige** les feux de croisement sont obligatoires et les feux de brouillard avant et arrière sont autorisés même conseillés.

Association Avicole Attenschwiller

Présidé par M Klein Yannick, l'exposition annuelle Avicole s'est déroulée à la salle polyvalente d'Attenschwiller.

Après la sélection des juges, nous voyons en présence des personnalités.

Mme la sénatrice Catherine TROENDLE

Mme Pascale SCHMIDIGER Vice Présidente du Conseil Départemental

Denis WIEDERKEHR maire d'Attenschwiller

Les heureux lauréats récompensés pour leur dévouement à la cause qui les passionne .





Célébration du 11 Novembre



*C'est sous un ciel clément que la cérémonie au monument aux morts s'est déroulée. En présence de la population, et des sociétés, Chorales réunies La Chorale Sainte-Cécile, Le Choeur d'Hommes Liederkrantz, la musique Liberté, le corps des sapeurs Pompiers. Présidé par M le maire **Denis Wiederkehr** qui lit le discours du Ministre des anciens combattants, et dépose une gerbe en hommage aux morts de la commune.*

Vient ensuite, la remise de promotions à de nouveaux grades, les cinq récipiendaires.

*Au Grade de **Sergent chef** : Moniz Jean-Michel - Sutter David*

*Au Grade de **Caporal** : Allemann Mélinda - Baumann Jérémy - Starck Régis*

Après le discours personnel de M le maire, celui-ci invite la population présente au verre de l'amitié offert par la commune.



Tournoi des Babies juin 2016



Equipe une des Minis qui a terminé première en espoir. Et la deux, première en initiation.



Equipe des poussins

BASKET



Stage d'été



Equipe des minimes qui évolue en région



Equipe des benjamins

- Toutes les équipes au complet**
- ◆ Le basket se porte bien, le renouvellement est assuré.
 - ◆ Le dynamisme est en partie assuré par toute une équipe jeune et passionnée qui leur prodigue conseils et attentions.
 - ◆ Nous ne pouvons que leur souhaiter de belles victoires, pour les années qui viennent.



Tournoi à Zillisheim



LI EDERKRANZ

Le Liederkranz a organisé cette année, en partenariat avec les villes d'Altkirch et d'Illfurth, son premier festival international de Chœurs d'Hommes les 24 et 25 septembre 2016. Le Corodelphum d'Italie, Le Männerchor de Zürich, le Männerchor de Röthenbach (Allemagne) et le Reading Malevoices Choir d'Angleterre se sont retrouvés en Alsace pour deux concerts, l'un le samedi soir à Illfurth, l'autre le dimanche après-midi à Altkirch. Deux jours pour apprendre à se connaître, à chanter et à découvrir nos caves alsaciennes....

Deux jours de folie, dans une superbe ambiance, la joie de chanter ensemble s'est propagée dans nos assemblées.

Secourisme à l'école!

Suite à l'exercice périodique d'évacuation relatif aux risques d'incendies régulièrement organisé par les enseignants, et une fois les élèves évacués et comptés, les sapeurs-pompiers d'Attenschwiller sont venus à l'école du village pour faire découvrir leur matériel d'intervention. Cette année les élèves ont été sensibilisés aux gestes de premiers secours que toute personne devrait maîtriser: prise en charge d'une victime, numéro des secours à composer, contenu du message d'alerte et massage cardiaque, brûlures et plaies étaient entre autres au menu de cet après-midi.

L'amicale des sapeurs-pompiers



Amicale des Sapeurs Pompiers

10 Juillet 2016 - Journée Découverte des Sapeurs-Pompiers



Le 10 Juillet dernier, les Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller ont organisé leur "Journée Découverte" et ont par la même occasion revisité le concept.

Ce sont les jeunes actifs qui ont proposé cette idée et qui se sont chargés d'organiser l'ensemble de la journée ainsi que les préparatifs.

Supportés et conseillés par les plus anciens, cette journée a été une franche réussite et la participation de la Musique Liberté pour l'apéritif concert y a fortement contribué. Tous nos remerciements à l'ensemble des musiciens pour leur présence et leur soutien.



Les heures et même les semaines de préparation ont été récompensées par une grande affluence du matin jusque tard le soir et cela uniquement grâce à vous et votre participation!

MERCI A TOUTES ET A TOUS



Amicale des sapeurs-pompiers



Les Bébés 2016

- ◆ **Léna PIERRET** De Yann PIERRET et Mélanie ALLEMANN 7a rue de Paris né le 01/02/2016
- ◆ **Théo, Yvon GUTKNECHT** De Christophe GUTKNECHT et Gaëlle HAHN 7 rue de Herré né le 11/03/2016
- ◆ **Nohé, Gérard Charles JEANNOT** De Mickaël JEANNOT et Séverine BONNOT 13 rue de Gabarret né le 12/03/2016
- ◆ **Macéo SCHMITT** De Cédric SCHMITT et Marie EGLIN 19 rue du Moulin né le 14/05/2016
- ◆ **Justin SIMON** De Patrick SIMON et Sabine BUBENDORF 22 rue Breton né le 15/08/2016
- ◆ **Céleste Flo SOUBDHAN** De Mike SOUBDHAN et Audrey D'ALEXIS 5F rue de Herré née le 06/09/2016
- ◆ **Emilie BAUMANN** De Alain BAUMANN et Anne MEDER 3 rue du Rhin née le 17/9/2016
- ◆ **Lucas, Axel ROBE** De Gilles ROBE et Virginie WEIDER 48a rue Charles de Gaulle né le 19/09/2016
- ◆ **Mila, Candice, Jade BAUMANN** De Frédéric BAUMANN et Camille SCHREIBER 29 rue de Hésingue née le 02/11/2016
- ◆ **Layana Matalupe Malia Fautele TALBONE** De Anthony TALBONE et Mélissia GILARDONI 38A rue Wilson née le 22/11/2016

Mariages

- ◆ Laura **SUTTER** et Pierre-Jean **LEROY**
- ◆ Eugenia **VARGA** et Lucian **FEDOR**



Nos chers disparus

- ◆ 21/06 /2016 **MUESPACH** Marcel
- ◆ 27/06 /2016 **ALLEMANN** Gérard
- ◆ 07/07 /2016 **DOLTON** Gary
- ◆ 23/10 /2016 **STARCK** Antoine
- ◆ 25/10 /2016 **HAUGER** Irène
- ◆ **WIEDERKEHR** Edouard
- ◆ **RIEKER** née **SIMON Jeanne** décédée le 18/12/2015

Anniversaires 2016



Mme Julia BAUMANN 85 ans



Mme Adeline REY 90 ans



Mme Cécile KLEIN 80 ans



M Martin HUFFSCHMITT 85 ans



Mme Cécile STARCK 95 ans



M Pierre HAMMEL 85 ans



M Werner BAUMANN 80ans



Mme Juliette OCHSENBEIN 80ans



Mme Augustine CORAZZA 95ans

80ans

- ♦ **STARCK** Raymond 23/01/1937
- ♦ **BAUMANN** Charlotte 05/02/1937
- ♦ **BRUN** Hedwige 17/10/1937
- ♦ **BONNOT** Charles 04/11/1937

90ans

- ♦ **REY** Marcel 23/01/1927
- ♦ **DESSERICH** Suzanne 12/02/1927

Doyenne & doyen

- ♦ **STARCK** Cécile 16/07/1921
- ♦ **REY** Marcel 23/01/1927



85ans

- ♦ **ALLEMANN** Anne 09/08/1932
- ♦ **GUTZWILLER** Charlotte 12/06/1932
- ♦ **KLEIN** Armand 27/06/1932
- ♦ **MEYER** Mathilde 27/05/1932
- ♦ **REY** Jeanne 08/07/1932
- ♦ **SIMON** Anne 06/09/1932

95ans

- ♦ **BOHRER** Rose 26/04/1922

♦ **CU**

Me LANG rue de Folgensbourg « Oberfeld am Michelbacher » section 5 parcelles 42 et 44 CU informatif

Me WALD et LODOVICHETTI 58 rue Wilson section 3 parcelles 57, 58 et 185 CU informatif

Me BROM section 5 parcelle 14 CU informatif

Me BROM 9 rue du Moulin section 17 parcelle 338 CU informatif

Mme Patricia DAGMEY rue Michelet CU opérationnel

Me TRESCH 13 rue Charles de Gaulle section 1 parcelle 13 CU informatif

Me Thierry GABRIEL section 2 parcelle 64 CU informatif

♦ **DP**

GRUNENWALD Marc, 18 rue Charles de Gaulle, panneaux solaires

CRON André, 18 rue de Folgensbourg, division foncière

WEIDER Christian, 22 rue de Hésingue, pergola

BUBENDORFF SA, 24 rue de paris, création de 2 ouvertures et fenêtres

CRON Jean, 51 rue des Prés, abri de jardin

REY Guillaume, 10 rue Melrose, clôture

SCHNEBERGER Romuald, rue du Moulin, clôture et portail

ALBIET Anne, 26 rue du Moulin, mur en L et clôture

GRIMALDI Antoine, 11 rue de Gabarret, clôture alu

DALLA-ZANNA Bruno, 24 rue du Moulin, mur

MORLET Marc, 9 rue du Moulin, isolation et ravalement

BONNABAUD Denis, 17 rue du Moulin, piscine

BONNABAUD Denis, 17 rue du Moulin, clôture

♦ **PC**

SIMON Arnaud et KAEHLIN Charlène , 17 rue des Prés, maison individuelle

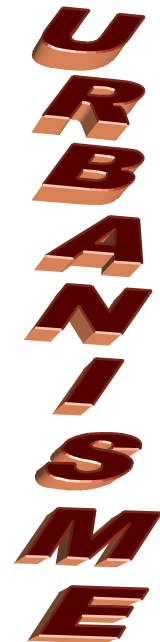
Communauté de Communes Porte du Sundgau, rue des Erables, hangar intercommunal

GIRARD Olivier, 60 rue des Prés, abri de jardin et carport

KÜHNEL Jean-Marc, rue Michelet, maison individuelle

ALLEMANN Alain, rue du Moulin, maison individuelle

BEIL Frédéric et SCHRAMM Amélie, rue de Folgensbourg, maison individuelle



Maisons à possibilités limitées

PRIX	NOM - ADRESSE		NOTES
1er	Restaurant La Couronne	13, rue Wilson	70
2e	Rémy ALLEMANN	17, rue Charles de Gaulle	66
2e	Colette STARCK	23, rue Wilson	63
2e	Charlotte HARTMANN	25, rue Charles de Gaulle	57
3e	Edouard BAUMANN	5, rue Breton	56
3e	Jean-Marc HAUGER	16, rue de Hésingue	56
3e	Charles BONNOT	4, rue de Paris	56
3e	Anne Marie STARCK	15 rue des Prés	56
3e	René SCHNEIDER	5 rue Wilson	55

Maisons avec jardin

1er	Lina TROENDLE	11, rue de Paris	70
2e	Daniel STARCK	6, rue des Champs	66
2e	Gilbert WIEDERKEHR	rue Breton	64
2e	Robert OCHSENBEIN	rue de Hésingue	63
2e	Gérard ALLEMANN	6, rue du Moulin	62
2e	Fernande STARCK	27 rue Wilson	61
3e	Antoine GRIMALDI	20, rue de Gabarret	60
3e	Rémy GHERARDI	2 rue du Moulin	59
3e	Claude HATSTATT	23, rue de Hésingue	58
3e	Hubert ROBE	rue du Général de Gaulle	58
3e	Christian WEIDER	22, rue de Hésingue	57
3e	Jean-Pierre JEHL	17, rue de Paris	57
3e	Hubert REY	14, rue de Gabarret	57
3e	Roger HINSKY	10 rue du Moulin	57

Maisons à colombages

1er	Marcel SIMON	14, rue Wilson	72
2e	Franz COMI	43, rue Wilson	71
2e	Christian STARCK	1, rue des Pierres	63
2e	Laurent STARCK	3, rue du 20 novembre 1944	58
3e	Erwin ALLEMANN	10 rue du Rhin	56
3e	Hélène GROELLY	21, rue de Hésingue	54
3e	Yves BAUMANN	rue Wilson	54
3e	Annie ALLEMANN	2, rue Charles de Gaulle	52



Les taxes sur la commune

Chaque année la commune perçoit les contributions directes.

Il s'agit des trois taxes suivantes :

Taxe d'habitation (T.H.)

Taxe due par l'occupant d'un logement qu'il soit propriétaire ou locataire.

Taux d'imposition : 20.76%

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.)

Taxe due par le propriétaire du local (maison ou bâtiment industriel) qu'il l'occupe ou non.

Taux d'imposition : 18.90 %

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.)

Taxe due par le propriétaire du terrain.

Taux d'imposition : 94.09 %

Taxes perçues lors d'un dépôt de permis :

Taxe d'aménagement

La taxe est composée de 3 parts (communale, départementale et régionale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal, conseil départemental et conseil régional (uniquement en Île-de-France). La part communale ou intercommunale est instituée de façon automatique dans les communes ayant un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS) et les communautés urbaines (sauf renonciation expresse par délibération). Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire (sauf valeur fixe pour certains aménagements) x taux fixé par la collectivité territoriale (3,5% à Attenschwiller) Le taux de la part départementale se monte à 1.90 %. Les valeurs forfaitaires sont actualisées chaque année.

Valeurs annuelles au mètre carré de la taxe d'aménagement

	2015	2016
Hors Île-de-France	705 €	701 €
En Île-de-France	799 €	795 €

Valeur forfaitaire pour certains aménagements ou installations

Type d'aménagement ou d'installation	Valeur forfaitaire
Emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs (terrain de camping ou aire naturelle)	3 000 € par emplacement
Habitation légère de loisirs (HLL)	10 000 € par emplacement
Piscine	200 € par m ²
Éolienne de plus de 12 m de hauteur	3 000 € par éolienne
Panneau photovoltaïque (capteurs solaires destinés à la production de l'électricité) fixé au sol *	10 € par m ² de surface de panneau
Aire de stationnement extérieure	2 000 € par emplacement

* Les panneaux solaires thermiques, qui produisent de la chaleur, ne sont pas taxés.

La taxe de raccordement au tout à l'égout se monte à 1500€ par raccordement.